



Pension alimentaire pour mes trois enfants, cas de concubinage

Par **hauler**, le **06/03/2013** à **20:34**

Bonjour, rn
je suis divorcé depuis juin 2012 et verse une pension compensatoire de 350 euros à mon ex femme ainsi rn
que 800 euros pour mes trois enfants.
Je vis avec ma compagne en concubinage légal, depuis Août 2012 rn
ma question subsiste à savoir si je dois déclarer ses revenus pour une revalorisation de ladite pension alimentaire.
Mon ex femme profite des avantages sociaux, ne cherche pas de travail et vis avec un homme qui n'est pas domicilié chez elle.
Je change de rythme de travail et mon salaire va chuter de plus de 400 euros mensuel.
Malgré ma chute de salaire, si je déclare les revenus (chômage + 1 pension pour son fils) de ma conjointe vais je devoir
payer encore plus de pension alimentaire à mon ex femme ? cela me semblerait vraiment incompréhensible...
Merci d'avance pour votre réponse et votre aide précieuse.

Par **cocotte1003**, le **07/03/2013** à **09:16**

bonjour, dans le cas d'une demande de changement du montant de la pension, les revenus et charges des 2 parents sont pris en compte. le fait que vous ne viviez pas seul diminue vos charges puisque votre amie doit participer à vos charges communes, cordialement